

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté permanent relatif à la création et à la recharge des emplacements réservés au stationnement des véhicules électriques et hybrides pendant la durée de la recharge de l'accumulateur
Au numéro 351 avenue Conti
Commune de POUQUES-LES-EAUX

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,

- **Vu** Code général des collectivités territoriales et notamment les articles, L2213-1 et L2213-2,
- **Vu** le Code de la route et notamment ses articles R411-25 et R417-10,
- **Vu** l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié et complété,
- **Considérant** qu'il convient de faciliter l'accès aux installations de recharge aux véhicules hybrides et rechargeables en attribuant des emplacements réservés pour le stationnement provisoire de ces véhicules,
- **Considérant** qu'il y a lieu de limiter dans le temps le stationnement sur les emplacements réservés à la durée de charge des véhicules afin de faciliter l'accès au service de tous usagers,

ARRETE

Article 1er : Le Maire autorise la création de deux emplacements réservés à la recharge des véhicules électriques et hybrides, au numéro 351 avenue Conti.

Article 2 : Le panneau réglementaire sera mis en place par les services techniques de la commune.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis par la loi.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours en cas d'intervention et aux véhicules appartenant à l'état ou à la commune ou à des concessionnaires du domaine public accomplissant une mission d'intérêt général.



Article 5 : Madame le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux, la Police Municipale de Pougues-les-Eaux, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, le 25 février 2026.

Le 1^{er} adjoint,

Gilles Bertrand



Villages d'avenir



Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil

58320 Pougues-les-Eaux

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr

